Affaires autochtones et Développement du Nord Canada
Aboriginal Affairs and Northern Development Canada

L'indice du bien-être des collectivités (IBC) : Examen du bien-être dans les collectivités inuites, de 1981 à 2006

Chris Penney
Erin O'Sullivan
Sacha Senécal

Direction de la recherche stratégique
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada

Avril 2012

Pour toute question concernant le présent rapport, veuillez écrire à l'adresse suivante : research-recherche@aadnc-aandc.gc.ca.

Citation suggérée : Penney, C., O'Sullivan, E., et Senécal, S. (2012). *L'indice du bien-être des collectivités : Examen du bien-être dans les collectivités inuites, de 1981 à 2006*. Rapport non publié. Affaires autochtones et Développement du Nord Canada.

www.aadnc-aandc.gc.ca 1-800-567-9604 TTY only 1-866-553-0554
Version française : QS-7122-000-FF-A1 Catalogue : R3-170/1-2012F-PDF
ISBN : 978-1-100-99639-4

Canada

L'Indice du bien-être des collectivités (IBC) : Examen du bien-être dans les collectivités inuites, de 1981 à 2006

Sommaire

L'Indice du bien-être des collectivités (IBC) sert à mesurer le bien-être socioéconomique des collectivités des Premières Nations, des Inuits et des non-Autochtones. Établies à partir des données du Recensement de la population canadienne, les valeurs de l'IBC se composent de quatre indicateurs : revenu (en fonction du revenu par habitant), scolarité (en fonction des taux d'achèvement des études secondaires et universitaires), logement (en fonction de la quantité de logements et de la qualité du logement) et activité sur le marché du travail (en fonction des taux d'emploi et de participation au marché du travail). Les valeurs de l'IBC ont été calculées pour les années 1981, 1991, 1996, 2001 et 2006. L'Indice du bien-être des collectivités est conçu et calculé à partir des données du recensement de Statistique Canada, mais l'ensemble des recherches et des analyses est effectué par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada.

Les valeurs moyennes de l'IBC ont augmenté de 1981 à 2006 pour les collectivités inuites et les collectivités non autochtones, bien que les valeurs pour les collectivités inuites n'aient pas augmenté considérablement au cours de la plus récente période intercensitaire (2001 à 2006). Par contre, les valeurs moyennes de l'IBC des collectivités non autochtones ont connu une augmentation réelle de 2001 à 2006, mais cette amélioration pourrait être attribuable en partie aux changements apportés à la méthode de recensement, à savoir les changements touchant la composante « scolarité ».

Un coup d'œil aux composantes de l'IBC dans les collectivités inuites par rapport aux collectivités canadiennes non autochtones permet de voir que l'activité sur le marché du travail est demeurée assez stable de 1981 à 2006. Les écarts relatifs au revenu et au logement se sont resserrés durant la période (bien que l'écart sur le plan du logement se soit creusé légèrement pendant la dernière période intercensitaire, de 2001 à 2006). En outre, l'écart lié à la scolarité s'est accentué au cours de la dernière période intercensitaire.

Des quatre régions de l'Inuit Nunangat, le Nunatsiavut (Labrador) a connu la plus forte augmentation de 1981 à 2006 et est la seule région à présenter une augmentation de 2001 à 2006. Le Nunavik (Québec) avait la valeur moyenne la plus faible de toutes les régions, tant en 1981 qu'en 2006, en dépit des variations observées dans le classement des régions. Malgré cela, le Nunavik a enregistré une grande amélioration de 1981 à 2006, et les valeurs moyennes des quatre régions étaient beaucoup plus près à la fin de la période visée par l'étude qu'elles ne l'étaient au début. En raison du nombre relativement peu élevé de collectivités inuites, particulièrement au Nunatsiavut et dans la région d'Inuvialuit, nous devons interpréter avec prudence certaines des tendances et des variations constatées dans les valeurs régionales.

Contexte

Les Inuits sont l'un des trois groupes autochtones visés par la *Loi constitutionnelle de 1982*, parallèlement aux Premières Nations et aux Métis. Depuis plus de 5 000 ans, les Inuits vivent dans la région qui est aujourd'hui appelée Nord du Canada et ils partagent une histoire, une culture et des traditions uniques (ITK 2004). S'il est vrai que, de nos jours, les Inuits participent dans une large mesure aux structures occidentales, comme le système d'éducation formelle et l'économie basée sur les salaires, nombre d'Inuits encore vivants aujourd'hui ont connu un mode de vie nomade et traditionnel durant la première partie de leur existence.

En 2006, 50 485 répondants se sont identifiés comme Inuits dans le recensement. Près de 80 % d'entre eux vivent dans des établissements dans le Nord du Canada, en vertu de l'un des quatre accords sur les revendications territoriales. L'Inuit Nunangat (qui signifie endroit où vivent les Inuits) comprend le Nunatsiavut (Nord du Labrador), le Nunavik (Nord du Québec), le territoire du Nunavut et la région désignée des Inuvialuit (Territoires du Nord-Ouest).

Comme c'est aussi le cas des autres groupes autochtones, les Inuits accusent un retard par rapport aux autres Canadiens quant à de nombreux indicateurs socioéconomiques, notamment la scolarité, le revenu et le chômage (AINC et ITK 2006a, b, c). Toutefois, ces statistiques ne tiennent pas compte de la perspective communautaire sur les conditions socioéconomiques. Il s'agit d'un facteur important, compte tenu des efforts déployés par les Inuits pour assumer un leadership dans les régions où ils vivent.

C'est en se basant sur l'Indice du développement humain des Inuits, une méthode conçue à partir de l'Indice du développement humain (IDH) du programme de développement des Nations Unies, qu'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada a tenté pour la première fois de mesurer systématiquement et quantitativement le bien-être dans l'Inuit Nunangat. L'IDH définit le bien-être en fonction du niveau d'instruction, du revenu et de l'espérance de vie. Il est utilisé depuis 1990 comme mesure du bien-être dans quelque 170 pays. Selon des analyses de l'IDH des Inuits réalisées de 1991 à 2001, le bien-être dans les régions inuites était à la hausse au cours de cette période, mais est demeuré inférieur à celui de la population de référence (Senécal *et coll.* 2007). Il semble toutefois ressortir de la preuve empirique que le bien-être est très variable entre collectivités autochtones, et qu'en conséquence l'IDH des Inuits brosse peut-être un portrait incomplet du bien-être. L'Indice du bien-être des collectivités (IBC) a donc été créé en 2001 à titre de complément communautaire de l'IDH des collectivités des Premières Nations et des collectivités inuites à l'échelle nationale et régionale.

L'IBC a été établi afin d'étudier le bien-être socioéconomique à l'échelle de la collectivité. Étant donné qu'on ne peut se fier aux estimations de l'espérance de vie dans les collectivités en raison des faibles populations, ou que ces estimations ne sont pas disponibles, la version originale de l'IDH a dû être modifiée. En outre, le logement et l'activité sur le marché du travail étaient considérés comme des secteurs problématiques dans les collectivités des Premières Nations et les collectivités inuites; ils ont donc été ajoutés à l'IBC[1].

Méthodologie

Définition de l'Indice du bien-être des collectivités (IBC)

L'Indice du bien-être d'une collectivité se présente sous la forme d'un chiffre de 0 à 100. Il est composé de données sur le revenu, la scolarité, le logement et l'activité sur le marché du travail. Ces composantes sont décrites ci-dessous. Des précisions techniques sont fournies dans *L'Indice du bien-être des collectivités (IBC) : Détails méthodologiques*, à l'adresse suivante : http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/rs/pubs/cwb/cwbmd-fra.asp.

1) Revenu
La composante « revenu » de l'IBC est définie en fonction du revenu total par habitant, selon la formule suivante :

$$\text{Valeur du revenu} = \left(\frac{Log(revenu\ par\ habitant) - Log(2\,000\ \$)}{Log(40\,000\ \$) - Log(2\,000\ \$)} \right) x100$$

La formule situe le revenu par habitant de chaque collectivité en fonction d'un éventail théorique. Cela permet d'exprimer le revenu par habitant en pourcentage, comme le sont aussi naturellement les autres composantes de l'indice. La fourchette de 2 000 $ à 40 000 $ est utilisée, parce que ces montants correspondent à peu près aux revenus par habitant moyens les moins élevés et les plus élevés au sein des collectivités canadiennes.

Soulignons que la formule convertit le revenu par habitant en logarithme pour que « l'utilité marginale décroissante du revenu » soit prise en compte. Selon ce principe, les personnes qui se situent dans les

[1] Le travail innovateur réalisé par Robin Armstrong (2001) sur le bien-être dans les collectivités des Premières Nations a servi de guide méthodologique aux créateurs de l'IBC.

tranches de revenu inférieures profiteront davantage d'un revenu additionnel que les personnes des tranches de revenu supérieures (Cooke, 2007, p. 29).

2) Scolarité
Le volet « scolarité » se compose des deux variables suivantes :

1. « études secondaires ou plus » : proportion de la population d'une collectivité âgée de 20 ans et plus qui possède au moins un diplôme d'études secondaires.
2. « études universitaires » : proportion de la population d'une collectivité âgée de 25 ans ou plus qui détient un diplôme universitaire (baccalauréat ou niveau supérieur).

Le fait d'avoir terminé des études secondaires, à tout le moins, a des effets considérables sur les choix qui s'offrent aux Canadiens de nos jours. Ainsi, la valeur de la variable « études secondaires ou plus » d'une collectivité a donc plus d'incidence sur la valeur globale de la composante « scolarité » que celle de la variable « études universitaires ». Plus précisément, la variable « études secondaires ou plus » représente les deux tiers de la composante « scolarité », tandis que la variable « études universitaires » compte pour le dernier tiers.

3) Logement
La composante « logement » comprend des indicateurs de quantité et de qualité, également pondérés.

1. Quantité de logements : la proportion de la population dont le logement ne compte pas plus d'une personne par pièce d'habitation.
2. Qualité du logement : la proportion de la population vivant dans des logements qui ne nécessitent pas de réparations majeures.

4) Activité sur le marché du travail
La composante « activité » englobe les deux variables également pondérées qui suivent :

1. Participation au marché du travail : proportion de la population âgée de 20 à 65 ans qui a participé au marché du travail durant la semaine ayant précédé le jour du recensement.
2. Emploi : pourcentage des participants au marché du travail, âgés de 20 à 65 ans, qui occupaient un emploi durant la semaine ayant précédé le jour du recensement.

Disponibilité des données

Les valeurs de l'IBC ont été calculées pour les années 1981, 1991, 1996, 2001 et 2006. Par contre, les valeurs de 1986 n'ont pas été établies parce que les renseignements sur les conditions de logement n'ont pas été recueillis lors du recensement de 1986. On peut consulter les valeurs de l'IBC pour un recensement donné à l'égard de toute collectivité au Canada ayant une population d'au moins 65 personnes, qui n'était pas une réserve partiellement dénombrée[2], et dont le taux global de non réponse[3] ne dépasse pas 25 %. En outre, les valeurs des composantes de l'IBC (soit le revenu, la scolarité, le logement et l'activité sur le marché du travail) sont disponibles pour toute collectivité comptant au moins 40 ménages et 250 personnes.

Définition de « collectivités »

Les collectivités sont définies du point de vue des subdivisions de recensement (SDR), qui sont des municipalités ou des territoires considérés comme l'équivalent de municipalités (p. ex. les réserves indiennes et les hameaux). À des fins de comparaison, les collectivités sont réparties, dans la présente analyse, selon les désignations collectivités des Premières Nations, collectivités inuites ou collectivités non autochtones.

---

[2] Une réserve est considérée comme partiellement dénombrée si le dénombrement n'a pas été autorisé, s'il est incomplet ou si la qualité des données recueillies a été jugée insatisfaisante.
[3] Le taux global de non-réponse correspond au pourcentage des réponses requises qui n'ont pas été fournies par les répondants.

Sont comprises sous la désignation Premières Nations les collectivités qui vivent « dans une réserve », selon la classification d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) et de Statistique Canada. Ces collectivités comptent tous les genres de SDR qui sont légalement rattachées aux bandes indiennes de même que certaines autres collectivités situées dans le Nord de la Saskatchewan, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon. En 1996, on a commencé à définir les collectivités des Premières Nations non légalement rattachées aux bandes indiennes comme des populations vivant dans des réserves. À des fins d'uniformité, ces collectivités sont considérées comme des Premières Nations dans les analyses des valeurs de l'IBC de 1981 et de 1991.

Les collectivités inuites n'ont pas de statut légal particulier au Canada, contrairement aux réserves des Premières Nations, mais les organisations inuites ont fait valoir leurs droits et elles ont signé des règlements de revendications territoriales dans quatre régions du Nord du Canada. Ces collectivités sont régies de manières différentes dans les quatre régions, soit par l'entremise d'un gouvernement public ou d'une certaine forme d'autonomie gouvernementale. Cependant, toutes ces collectivités sont nommées dans l'un des quatre accords sur les revendications territoriales et sont donc considérées comme des collectivités inuites aux fins de la présente étude. Les quatre régions sont les suivantes (de l'est à l'ouest) :

- Nunatsiavut (Nord du Labrador) – 5 collectivités
- Nunavik (Nord du Québec) – 14 collectivités
- Territoire du Nunavut – 25 collectivités
- Région désignée des Inuvialuit (Territoires du Nord-Ouest) – 6 collectivités

Le dernier des quatre accords sur les revendications territoriales (au Nunatsiavut) n'a été conclu qu'en 2005, mais toutes les régions étaient représentées dans le passé par diverses organisations inuites nationales et régionales. Au sein de ces organisations, les collectivités étaient considérées comme des « collectivités inuites » de manière informelle ou semi-formelle. C'est pourquoi la présente étude examine ces collectivités, et les régions où elles se trouvent, selon leur situation politique actuelle, et ce, pour toute la période visée par l'étude (c.-à-d. de 1981 à 2006). Ainsi, dans le cas du Nunavut en 1981, nous examinons les collectivités qui font partie du territoire du Nunavut aujourd'hui, même si en 1981, elles faisaient partie des Territoires du Nord-Ouest sur les plans politique et géographique.

Les 50 collectivités dont il a été question ci-dessus sont les mêmes de 1991 à 2006, mais 4 d'entre elles, toutes situées au Nunavik, ne sont pas comprises dans les données de 1981. Ces collectivités (Ivujivik, Povungituk, Kangirsuk et Umiujaq) ont été intégrées à titre de collectivités après ou un peu avant le recensement de 1981; elles n'apparaissent donc pas comme SDR dans les données du recensement de 1981. Il convient donc de garder à l'esprit, tout au long de la présente étude, la différence dans le nombre de collectivités et l'effet possible que cela pourrait avoir sur les taux moyens observés au Nunavik.

Les SDR qui ne sont ni des collectivités des Premières Nations ni des collectivités inuites entrent dans la catégorie des collectivités non autochtones. Il importe de noter que d'autres collectivités non autochtones comptent une population autochtone nombreuse et que d'autres utilisateurs de l'IBC peuvent choisir un autre mode de classification des collectivités. On pourrait par exemple établir une autre classe de collectivités canadiennes comptant une population métisse nombreuse, de manière à créer une catégorie « collectivités métisses » (voir par exemple Lapointe, Senécal et Guimond, 2009).

Comparaison des valeurs de l'IBC au fil du temps

Quatre éléments (décrits ci-après) compliquent le suivi et la comparaison des valeurs de l'IBC au fil du temps. Des détails techniques supplémentaires sont présentés dans *L'Indice du bien-être des collectivités (IBC) : Détails méthodologiques*, à l'adresse suivante : http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/rs/pubs/cwb/cwbmd-fra.asp.

1) *Inflation*

En raison de l'inflation, la valeur d'un dollar décroît généralement au fil du temps. Or, les données sur le revenu dans le recensement de 2006 se rapportent au revenu acquis en 2005, et sont donc mesurées en dollars de 2005. Pour s'assurer que l'IBC mesure les changements réels du revenu plutôt que les effets de l'inflation, les données sur le revenu dans les recensements de 1981 à 2001 ont été exprimées en dollars de 2005 au moyen de l'indice des prix à la consommation.

2) *Données manquantes*
On ne dispose pas des valeurs de l'IBC pour toutes les collectivités dans toutes les années de recensement. Comme il a été indiqué ci-dessus, il peut manquer des valeurs pour une collectivité pour une année donnée en raison de la non-participation au recensement, de données de qualité insuffisante ou de la taille insuffisante de la population. Cette question n'a pas eu de répercussion sur les collectivités inuites pendant l'étude, mais elle a eu des incidences sur les collectivités des Premières Nations et les collectivités non autochtones.

3) Modification des limites des collectivités
Les limites d'une collectivité peuvent changer entre les recensements. Une collectivité peut fusionner avec une autre collectivité, procéder à une subdivision pour former deux nouvelles collectivités ou davantage, annexer une partie d'autres collectivités, etc. En pareil cas, il peut s'avérer difficile de discerner la cause de la modification de la valeur de l'IBC de cette collectivité entre deux recensements. Supposons par exemple que la valeur de l'IBC d'une collectivité soit passée de 70 en 1981 à 80 en 1991. Si ses limites ont été modifiées par l'annexion d'une partie d'une autre collectivité, la valeur plus grande de l'IBC pourrait être le produit d'un « réel » changement survenu dans le bien-être de la collectivité originale, des meilleures conditions socioéconomiques du territoire annexé, ou encore d'une combinaison des deux.

Il ressort des analyses de sensibilité que les changements dans les limites exercent peu d'effet sur les valeurs moyennes de l'IBC lorsqu'on examine les territoires dans leur ensemble. Si l'on peut comparer sans peine les moyennes nationales et régionales de l'IBC au fil du temps, les changements de limites peuvent avoir des répercussions sur la comparabilité de collectivités individuelles ou de petits territoires au fil du temps[4]. Dans l'Inuit Nunangat, le Nunavik a été le seul territoire touché par les changements de limites. Outre les quatre collectivités intégrées après 1981, tel qu'il en a été question ci-dessus, la ville de Kuujjuarapik a vu ses limites être modifiées de 1986 à 1991. Le déplacement des limites découlait d'un changement dans la population, qui est passée de 193 personnes en 1986 à 616 en 1991.

4) *Erreur d'échantillonnage*
Une erreur d'échantillonnage peut influer sur certains des résultats du présent document, car l'IBC est en grande partie établi à partir des données tirées d'un échantillon de 20 % des ménages ayant reçu le questionnaire complet du recensement. Il se peut donc qu'une fluctuation (ou une absence de fluctuation) dans les valeurs de l'IBC d'une collectivité individuelle observée d'un recensement à l'autre découle en fait d'une erreur d'échantillonnage. Il est difficile de mesurer les effets d'une telle erreur sur une collectivité donnée lors d'un recensement donné, quoique ces effets diminuent en général à mesure que la population d'une collectivité augmente. On rappelle aux chercheurs qu'il importe d'interpréter les valeurs individuelles de l'IBC avec prudence et de mettre l'accent sur les tendances générales plutôt que sur les variations observées d'un recensement à l'autre. Toutefois, il convient de souligner qu'il est beaucoup plus probable qu'une erreur d'échantillonnage touche les collectivités non autochtones que les collectivités inuites, puisque tous les ménages dans les réserves et les collectivités éloignées, y compris toutes les collectivités inuites, ont reçu le questionnaire complet du recensement. Par conséquent, une erreur d'échantillonnage risque davantage de poser un problème lors de la comparaison entre les collectivités inuites et les collectivités non autochtones.

---

[4] De même, les analyses de la sensibilité se fondent sur trois groupes de collectivités uniquement : collectivités des Premières Nations, des Inuits et des non-Autochtones. Comme il a été mentionné, les chercheurs peuvent décider de regrouper différemment les collectivités. On ignore la mesure dans laquelle les changements de limites influent sur les valeurs moyennes des différents regroupements de collectivités. Les chercheurs désireux de comparer des collectivités individuelles ou des groupes de collectivités définis par l'utilisateur au fil du temps sont donc encouragés à tenir compte des répercussions possibles des changements de limites.

Avantages et limites de l'IBC

L'IBC est assurément un outil de recherche utile, mais il n'est qu'une des nombreuses mesures du bien-être, et les utilisateurs doivent garder à l'esprit aussi bien ses avantages que ses limitations. Tel qu'il en a été question ci-dessus, l'IBC a été conçu pour répondre à des besoins de recherche précis. Sa capacité à cet égard – qui est unique parmi les mesures du bien-être au Canada – constitue son avantage premier. Cette capacité unique découle de l'utilisation qu'il fait du Recensement de la population. Cependant, les limites de l'IBC sont aussi en grande partie déterminées par l'utilisation du recensement.

Les indicateurs du bien-être utilisés pour le recensement concernent essentiellement le bien-être socioéconomique. D'autres volets importants du bien-être ne sont pas pris en considération dans le recensement. On a maintes fois tenté de quantifier le bien-être, et beaucoup d'indicateurs composites, semblables à l'IBC, ont été créés. Bien qu'aucun ne puisse répondre aux besoins de recherche qui ont dicté la conception de l'IBC, ces indicateurs mettent en lumière une variété de facteurs qui peuvent aussi être considérés comme des éléments qui contribuent au bien-être global. Ainsi, trois fréquents indicateurs du bien-être ne sont pas compris dans l'IBC : santé physique et émotionnelle, continuité culturelle et conservation de l'environnement[5].

Alors que l'aspect socioéconomique a déjà beaucoup de poids dans le calcul, il se peut en outre que les indicateurs utilisés par l'IBC ne rendent pas compte entièrement des réalités économiques de certaines collectivités des Premières Nations et des Inuits. Par exemple, bon nombre de collectivités sont encore engagées dans des activités économiques traditionnelles. Ces activités, comme la chasse, la pêche ou l'aide non rémunérée donnée à des membres de la famille ou de la collectivité, peuvent contribuer au bien-être matériel, mais ne pas être comprises dans le revenu monétaire ou l'emploi rémunéré dont fait état l'IBC. En outre, les conditions dans beaucoup de collectivités éloignées et du Nord sont très différentes de celles dans les collectivités du Sud du Canada. Le coût élevé de la vie dans le Nord est l'un des éléments particuliers qu'il importe de prendre en considération lorsqu'on interprète les valeurs de l'IBC dans l'Inuit Nunangat. Comme aucune collectivité inuite n'est reliée avec le Sud par une route toutes saisons, les biens peuvent devoir être expédiés par voie maritime pendant l'été ou par avion pendant l'hiver. Ces produits ont tendance à être beaucoup plus chers que dans le Sud du Canada; par conséquent, le pouvoir d'achat est moindre dans les collectivités isolées.

Résultats

Valeurs de l'IBC, de 1981 à 2006

La figure 1 illustre la répartition (en 2006) des valeurs de l'IBC pour les collectivités inuites, les collectivités des Premières Nations et les collectivités non autochtones. Les valeurs de l'IBC pour les collectivités inuites, tout comme pour les collectivités des Premières Nations, sont en général plus basses que celles des collectivités non autochtones. Aucune des collectivités inuites n'atteint les valeurs supérieures obtenues par certaines des collectivités non autochtones, mais elles ne figurent pas non plus dans les valeurs inférieures, comme c'est le cas de certaines collectivités des Premières Nations.

Figure 1 : Répartition des valeurs de l'IBC, collectivités inuites, collectivités des Premières Nations et collectivités non autochtones, Canada, 2006

[5]On trouvera des descriptions et examens de certaines tentatives récentes et en cours pour mesurer le bien-être dans le PNUD (http://hdr.undp.org/fr/statistics/) et dans l'Indice canadien du mieux-être (http://www.ciw.ca/fr/Home.aspx). Sharpe (1999) et Cooke (2005) fournissent aussi des précisions sur les différentes mesures du bien-être.

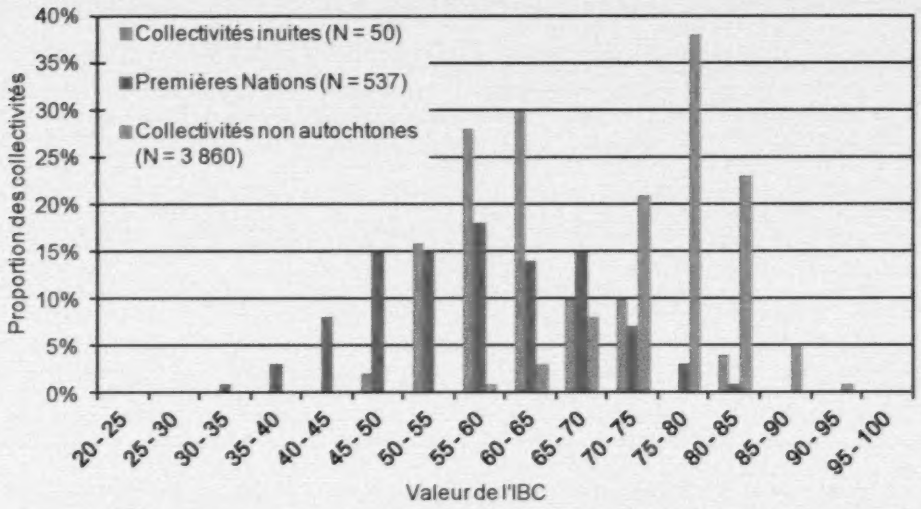

La comparaison de la plage des valeurs pour les collectivités inuites et les autres collectivités indique qu'il y a une plus grande variabilité dans ces valeurs que dans celles des collectivités non autochtones, mais que la variabilité est moindre pour les collectivités des Premières Nations. La figure 2 montre que 95 % des collectivités inuites ont obtenu une valeur s'inscrivant dans une plage de 30 points (de 80 à 50). En comparaison, la valeur pour les collectivités des Premières Nations varie de 77 à 39, ce qui donne une plage de 38 points. Les collectivités non autochtones, quant à elles, s'inscrivent dans une plage de 23 points (de 87 à 64).

Figure 2 : Plage des valeurs de l'IBC, collectivités inuites, collectivités des Premières Nations et collectivités non autochtones, 2006 (à l'exclusion des valeurs aberrantes*)

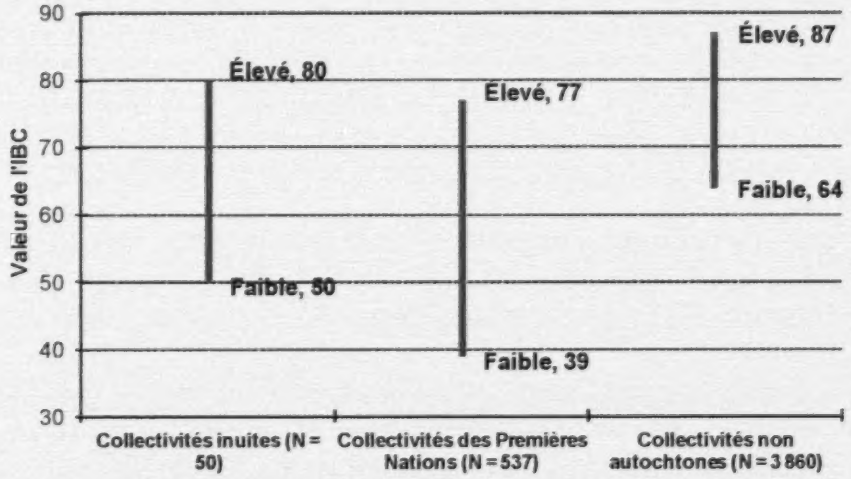

**Sont exclues les valeurs aberrantes, définies comme les 2,5 % des collectivités ayant les valeurs les plus faibles et les 2,5 % ayant les valeurs les plus élevées. L'exclusion de ces extrêmes est pratique courante dans toute comparaison des distributions relativement normales.*

Un coup d'œil aux valeurs moyennes de l'IBC pour les trois types de collectivités (figure 3) permet de constater que les collectivités inuites s'en sortent un peu mieux que les collectivités des Premières Nations. La valeur moyenne de l'IBC pour les collectivités inuites est de 62 (sur une possibilité de 100),

soit 5 points de plus que pour les collectivités des Premières Nations, mais 15 points de moins que pour les collectivités non autochtones.

Figure 3 : Valeurs moyennes de l'IBC, collectivités inuites, collectivités des Premières Nations et collectivités non autochtones, 2006

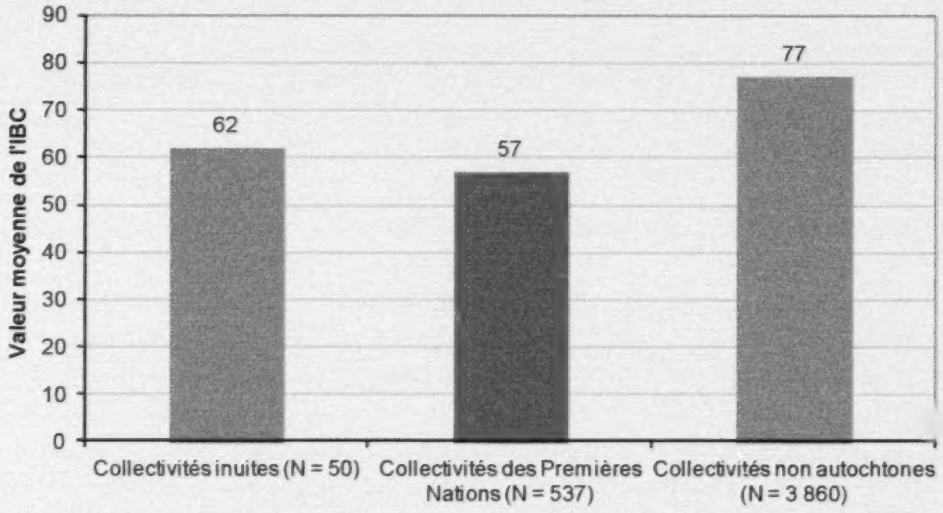

La figure 4 trace les valeurs moyennes de l'IBC, de 1981 à 2006, pour les collectivités inuites, les collectivités des Premières Nations et les collectivités non autochtones. Au fil du temps, les trois groupes ont connu une augmentation de la valeur moyenne de leur IBC. En 2001, les collectivités inuites avaient resserré l'écart observé avec les collectivités non autochtones, passant de 19 points en 1981 à 12 points en 2001. Au cours de la dernière période intercensitaire (de 2001 à 2006), toutefois, l'écart s'est accentué quelque peu; la valeur pour les collectivités inuites n'a augmenté que très faiblement, tandis que la valeur moyenne pour les collectivités non autochtones s'est améliorée sensiblement.

Figure 4 : Valeurs moyennes de l'IBC au fil du temps, collectivités inuites, collectivités des Premières Nations et collectivités non autochtones, de 1981 à 2006

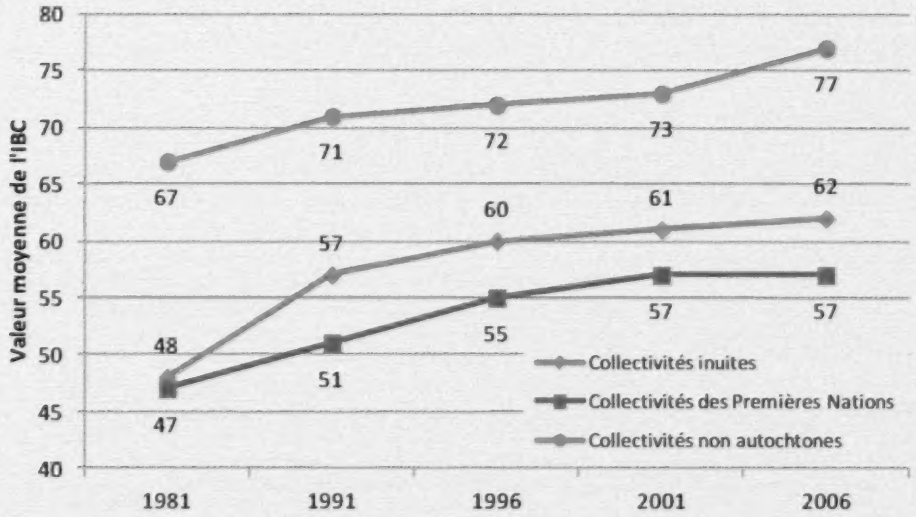

Canada

La stabilisation de la valeur moyenne de l'IBC pour les collectivités inuites est illustrée par la proportion des collectivités dont les valeurs ont augmenté ou sont demeurées stables (par opposition à celles qui ont diminué). Plus de 90 % des collectivités inuites ont connu une augmentation ou sont demeurées stables de 1981 à 1991, mais cette proportion a chuté de façon constante au cours de chaque période intercensitaire, pour s'établir à 60 % durant la période de 2001 à 2006. Les collectivités non autochtones, quant à elles, ont subi des fluctuations, et près de 90 % de ces collectivités ont connu une amélioration ou sont demeurées stables de 2001 à 2006.

Tableau 1 : Augmentation des valeurs de l'IBC, collectivités inuites, collectivités des Premières Nations et collectivités non autochtones, de 1981 à 2006

	Collectivités dont l'IBC a augmenté ou est resté stable		
Période	Collectivités inuites	Collectivités des Premières Nations	Collectivités non autochtones
1981 à 1991	91 % (42/46)	74 % (281/379)	88 % (3 888/4 435)
1991 à 1996	84 % (42/50)	80 % (361/452)	63 % (2 769/4 402)
1996 à 2001	62 % (31/50)	67 % (310/465)	79 % (2 880/3 651)
2001 à 2006	60 % (30/50)	60 % (272/451)	88 % (3 322/3 760)

Valeurs des composantes de l'IBC, de 1981 à 2006

Tel qu'il en a été question précédemment, l'IBC combine les indicateurs de quatre domaines. À titre d'indice composite, l'IBC n'exposera peut-être pas les différences entre les indicateurs; c'est pourquoi un examen de ces quatre composantes peut brosser un tableau plus détaillé des facteurs donnant lieu à un IBC élevé ou faible. La figure 5 compare les valeurs des composantes pour l'Inuit Nunangat à celles des collectivités non autochtones en 2006.

Figure 5 : Valeurs des composantes de l'IBC, collectivités inuites, collectivités des Premières Nations et collectivités non autochtones

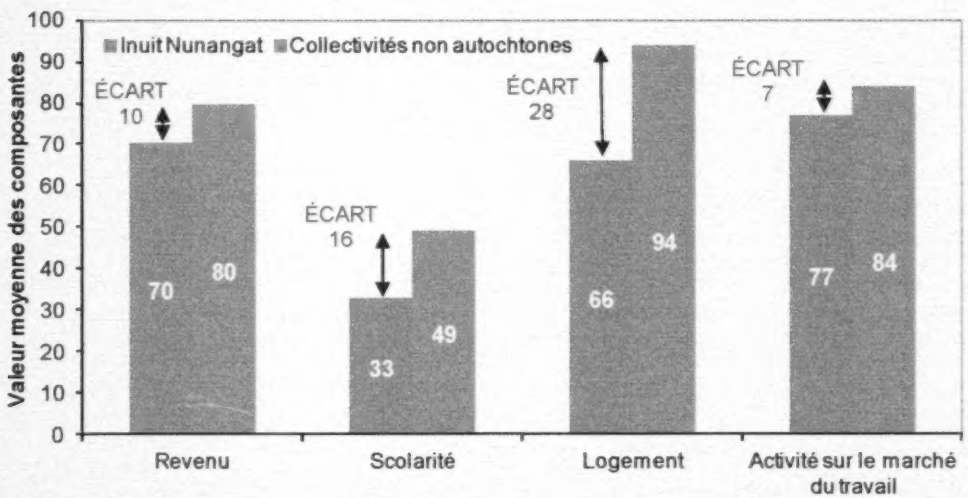

À l'échelle nationale, les collectivités inuites accusent un retard par rapport aux collectivités non autochtones pour ce qui est de toutes les valeurs des composantes. Des écarts existent pour les composantes du revenu et de la main-d'œuvre, mais les écarts les plus marqués se rapportent à la scolarité (16 points) et au logement (28 points).

La figure 6 illustre les valeurs des composantes au fil du temps pour l'Inuit Nunangat. Toutes les valeurs des composantes ont augmenté de 1981 à 2006, bien que l'activité sur le marché du travail ait légèrement diminué au cours de la dernière période intercensitaire et que le logement ait diminué de manière un peu plus marquée. Le revenu et la scolarité ont tous deux augmenté de façon constante durant chacune des périodes (la valeur pour la scolarité a doublé, passant de 16 en 1981 à plus de 32 en 2006).

Figure 6 : Valeurs des composantes de l'IBC au fil du temps, Inuit Nunangat, de 1981 à 2006

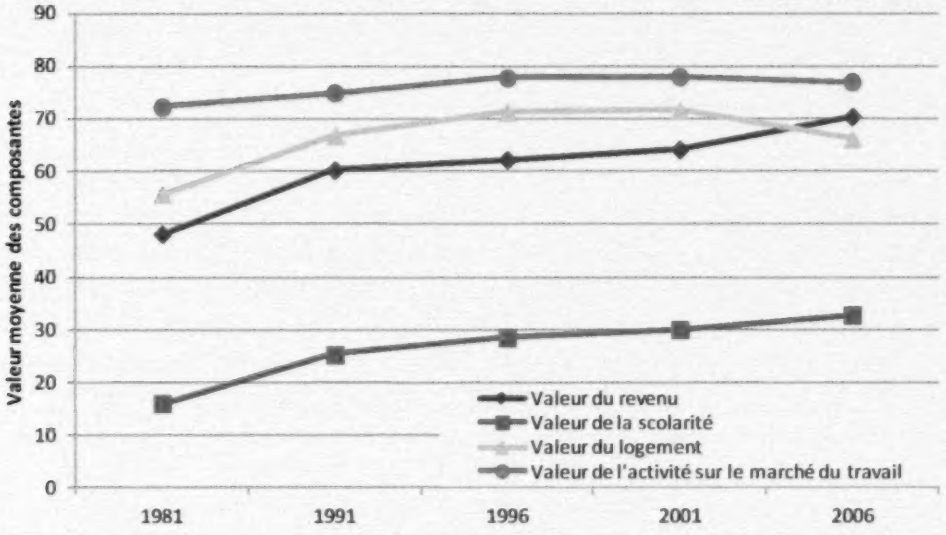

Valeurs de l'Inuit Nunangat, de 1981 à 2006

Les antécédents de chacune des quatre régions de l'Inuit Nunangat diffèrent au chapitre du contact avec l'Occident, de l'établissement dans des collectivités sédentaires et de l'autodétermination au sein du paysage politique global. La mesure dans laquelle ces facteurs et d'autres ont influencé directement ou indirectement le rendement socioéconomique va au-delà de la portée de la présente analyse. Cependant, la présente étude indique que la situation socioéconomique varie en quelque sorte d'une région à l'autre. La figure 7 représente les valeurs moyennes de l'IBC dans les quatre régions de l'Inuit Nunangat, de 1981 à 2006.

Figure 7 : Valeurs moyennes du bien-être des collectivités au fil du temps, Inuit Nunangat, de 1981 à 2006

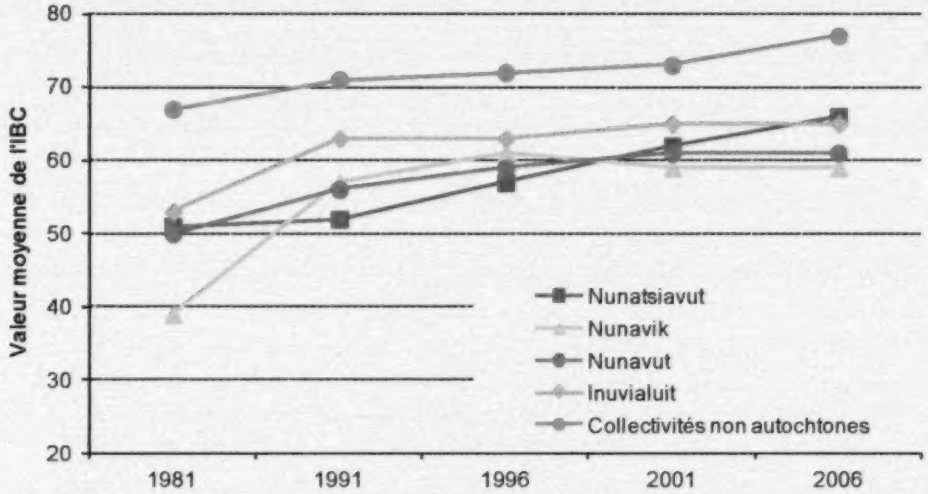

En général, les valeurs moyennes pour chaque région ont augmenté de 1981 à 2006, bien qu'elles aient suivi diverses trajectoires. La région d'Inuvialuit et le Nunavik, qui avaient les valeurs moyennes les plus élevées et les plus faibles respectivement en 1981, ont tous deux connu une augmentation appréciable de 1981 à 1991, ainsi que des améliorations variables et un léger déclin jusqu'en 2001, avant de se stabiliser de 2001 à 2006. Le Nunavut n'a pas non plus présenté d'amélioration ni de déclin au cours de la dernière période intercensitaire, mais il a connu une augmentation constante de 1981 à 2001. Après une légère augmentation de 1981 à 1991, le Nunatsiavut a progressé de manière stable jusqu'en 2006, pour finalement obtenir la valeur la plus élevée des quatre régions. Tout juste derrière le Nunatsiavut, l'Inuvialuit s'est classé deuxième en 2006, suivi du Nunavut et, enfin, du Nunavik, bien que l'écart entre la région ayant obtenue la plus forte valeur et celle ayant obtenu la plus faible valeur se soit en quelque sorte resserré du début à la fin des périodes visées.

Valeurs des composantes par région, de 1981 à 2006

L'examen des valeurs des composantes et des variables par région nous permet d'étudier avec une plus grande précision les facteurs qui contribuent à dégager des tendances dans les valeurs de l'IBC.

Figure 8 : Valeur de la composante « revenu » au fil du temps, Inuit Nunangat et collectivités non autochtones, de 1981 à 2006

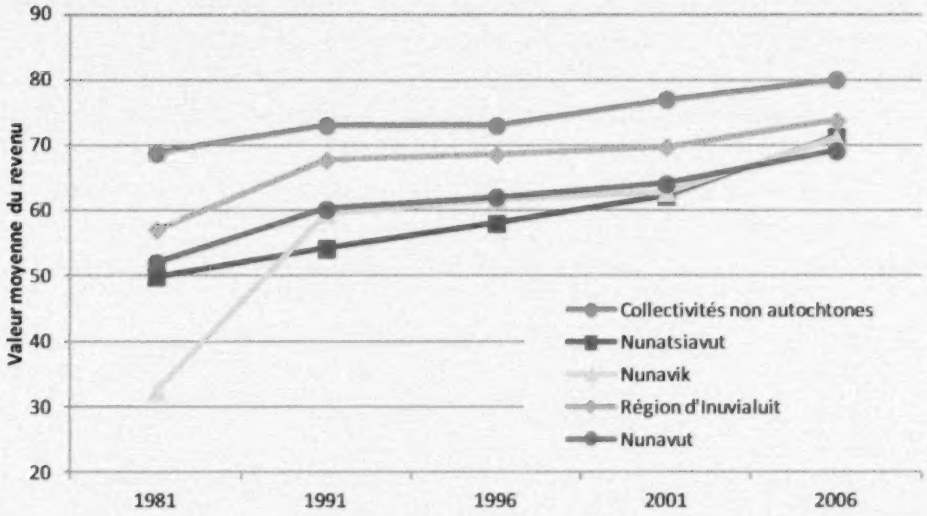

La figure 8 illustre la valeur de la composante « revenu » par région inuite de 1981 à 2006, en comparaison avec les collectivités non autochtones. Fait intéressant, la tendance en matière de revenu qui se dégage pour chacune des régions inuites suit la tendance des collectivités non autochtones durant la période de 1981 à 2006. En effet, le revenu a augmenté au cours des premières années (particulièrement au Nunavik), il a ralenti légèrement au cours des périodes médianes, puis il a augmenté un peu plus rapidement au cours de la dernière période intercensitaire. Seul le Nunatsiavut a présenté une augmentation du revenu légère et stable au cours des périodes visées.

Scolarité

Figure 9 : Valeurs de la composante « scolarité » au fil du temps, Inuit Nunangat et collectivités non autochtones, de 1981 à 2006

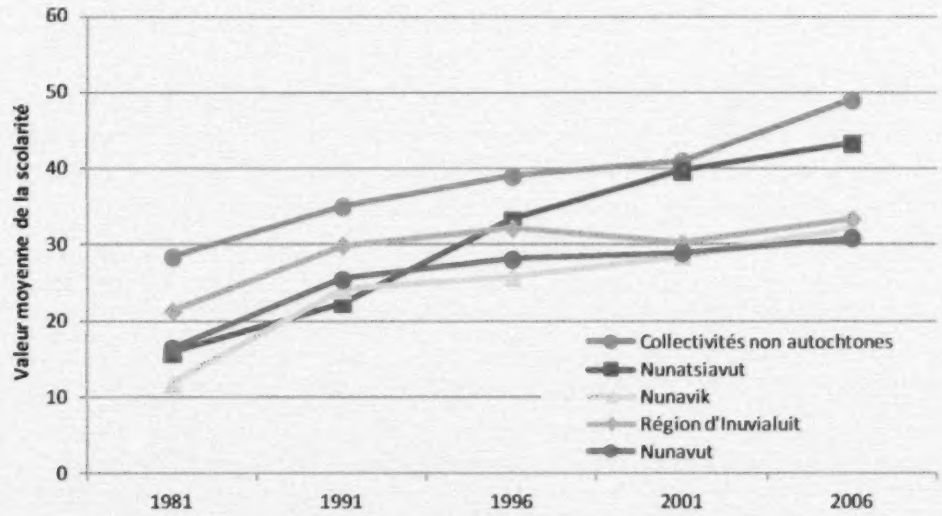

La figure 9 donne les valeurs de la composante « scolarité » pour les régions de l'Inuit Nunangat ainsi que la moyenne nationale pour les collectivités non autochtones. Les valeurs pour la scolarité, tel qu'il en a été question précédemment, se composent de la réussite d'études secondaires ou plus (2/3 de la valeur) et de l'obtention d'un diplôme universitaire ou plus (1/3 de la valeur). Les valeurs pour la scolarité se sont accrues annuellement dans chacune des régions, à l'exception de la région d'Inuvialuit, qui a subi une légère diminution de 1996 à 2001. Le Nunatsiavut a connu la plus forte augmentation dans la valeur moyenne pour la scolarité, plus particulièrement depuis 1991, ce qui le place presque au même rang que les collectivités non autochtones en 2001. En 2006, le Nunatsiavut était d'environ 10 points supérieur aux trois autres régions, dont les valeurs sont comparables (un peu plus de 30 points). Lorsqu'on examine cette comparaison des valeurs pour la scolarité, il est important de souligner que la hausse particulièrement forte du taux d'achèvement des études secondaires des non-Autochtones est peut-être attribuable, du moins en partie, aux changements apportés aux questions du recensement de 2006 portant sur la scolarité. En effet, Statistique Canada a modifié le questionnaire du recensement de 2006 pour « corriger un possible problème de sous-déclaration relative au diplôme d'études secondaires » (Statistique Canada, 2008). L'organisme a conclu que les changements avaient remédié au problème, mais il a signalé que les augmentations apparentes dans le taux d'achèvement des études secondaires de 2001 à 2006 pourraient être un effet illusoire de la plus grande précision des données de 2006.

Figure 10 : Valeurs de la variable « études secondaires ou plus » au fil du temps, population âgée de 20 ans et plus, Inuit Nunangat et collectivités non autochtones, de 1981 à 2006

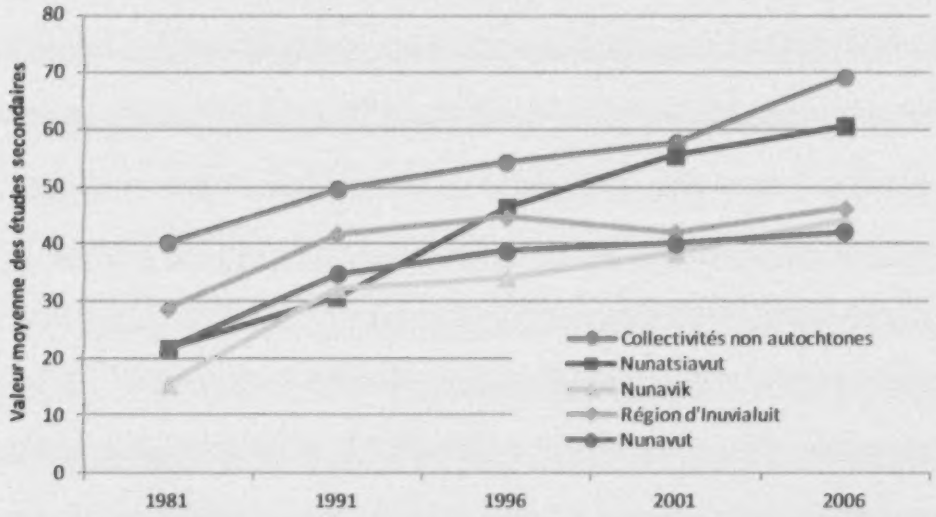

La figure 10 présente la valeur de la variable « études secondaires ou plus » dans la population âgée de 20 ans et plus. La tendance qui se dégage est pratiquement identique à celle qu'on observe pour la composante « scolarité » dans son ensemble (voir la figure 9 ci-dessus). Le nombre de personnes ayant obtenu un diplôme d'études secondaires s'est constamment amélioré dans les collectivités non autochtones, tandis qu'il a connu une légère augmentation dans l'Inuit Nunangat. En outre, l'écart a persisté entre les collectivités non autochtones et la plupart des régions inuites. Le Nunatsiavut est une exception, car il a connu une hausse marquée, particulièrement à compter de 1991.

Figure 11 : Valeurs de la variable « diplôme universitaire ou plus » au fil du temps, population de 25 ans et plus, Inuit Nunangat et collectivités non autochtones, de 1981 à 2006

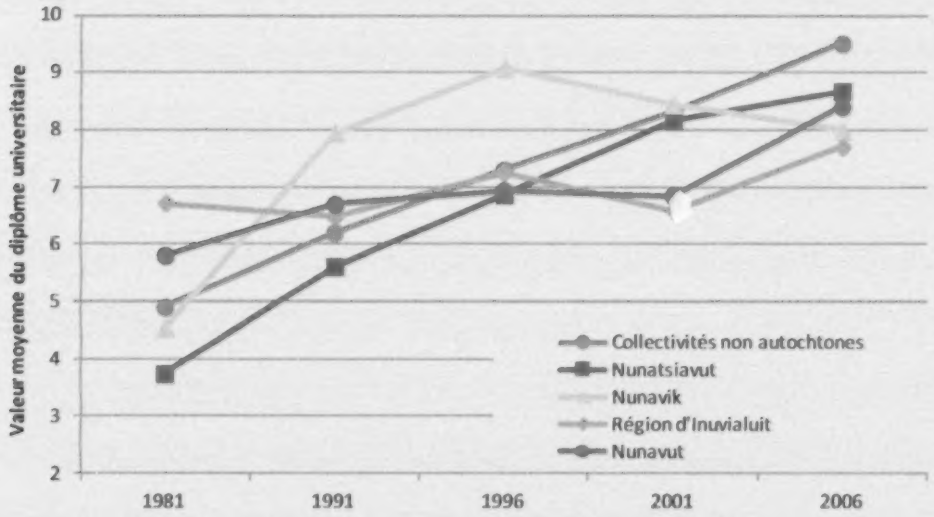

La figure 11 illustre la variable « diplôme universitaire ». Il s'agit de la proportion de la population âgée de 25 ans et plus qui détient au moins un diplôme universitaire. La variable « diplôme universitaire » offre en quelque sorte les résultats les plus intéressants, bien qu'ils soient peut-être les plus difficiles à interpréter. Les valeurs moyennes pour toutes les régions, y compris les collectivités non autochtones, ont varié de 1981 à 2006. Si toutes les régions inuites accusent un retard par rapport aux collectivités non autochtones en 2006, il n'en fut pas toujours ainsi. Plus particulièrement, la valeur pour le diplôme universitaire au Nunavik a connu une hausse marquée avant de chuter après 1996. Un élément important, toutefois, est le fait que les valeurs globales pour la scolarité sont faibles pour tous les groupes (la valeur la plus élevée, soit celle pour les collectivités non autochtones en 2006, se situait en deçà de 10). Cela peut accroître la possibilité que différentes populations au sein des collectivités aient une incidence sur la valeur globale, compte tenu du fait que nombre des non-Inuits vivant dans ces collectivités n'y sont que pour des raisons professionnelles et qu'ils sont donc instruits en général. En fait, la proportion nationale des Canadiens non autochtones détenant un diplôme universitaire se situe à environ 20 %, mais la proportion de la population non autochtone de l'Inuit Nunangat qui est titulaire d'un diplôme universitaire est tout juste sous les 40 % (Recensement de la population de 2006, totalisations spéciales d'AADNC). Berger (2006) fait remarquer que les Inuits du Nunavut ont tendance à ne pas occuper la plupart des emplois de niveau supérieur au sein de la fonction publique, emplois qui nécessitent une bonne instruction. Comme il l'a été mentionné précédemment, il faut toujours garder à l'esprit le nombre relativement faible de collectivités inuites lors de l'interprétation des grandes variations dans les valeurs. S'il est vrai que cela peut s'appliquer au Nunatsiavut, le Nunavik est la deuxième région en importance de l'Inuit Nunangat.

Figure 12 : Valeurs de la composante « logement » au fil du temps, Inuit Nunangat et autres collectivités canadiennes, de 1981 à 2006

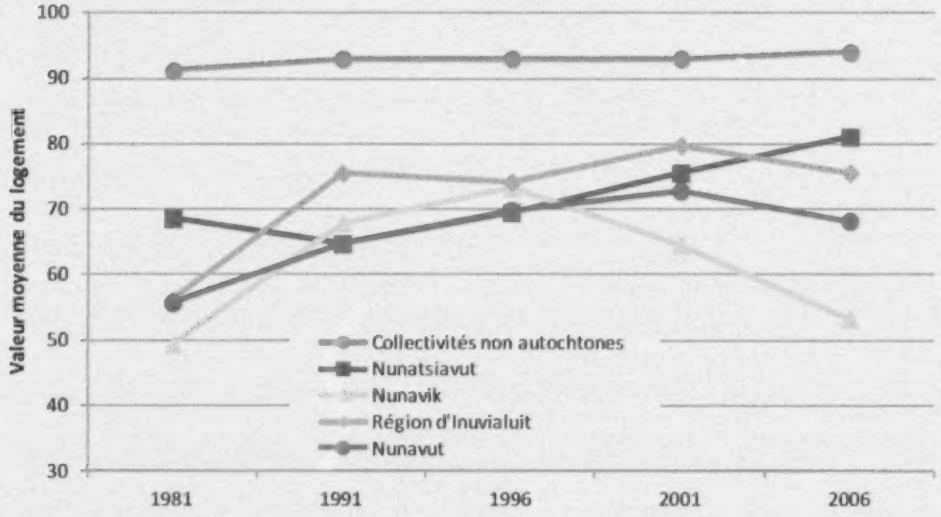

La composante « logement » se fonde sur la surpopulation dans les logements ainsi que sur la qualité des logements selon les répondants (c.-à-d. qu'ils ne nécessitent pas de réparations majeures). La figure 12 illustre les valeurs moyennes pour le logement dans l'Inuit Nunangat et les collectivités non autochtones, de 1981 à 2006. Des variations sont observées d'une année à l'autre pour toutes les régions, de 1981 à 2006, mais dans l'ensemble, on constate une amélioration générale. Le Nunavik a connu la plus forte baisse de 1996 à 2006, tandis que le Nunatsiavut est la seule région dont la valeur n'a pas chuté au cours de la dernière période intercensitaire. À titre de comparaison, la valeur pour le logement dans les collectivités non autochtones est constamment élevée; elle augmente lentement et connaît peu de variations.

Figure 13 : Valeurs de la variable « qualité du logement » au fil du temps, Inuit Nunangat et collectivités non autochtones, de 1981 à 2006

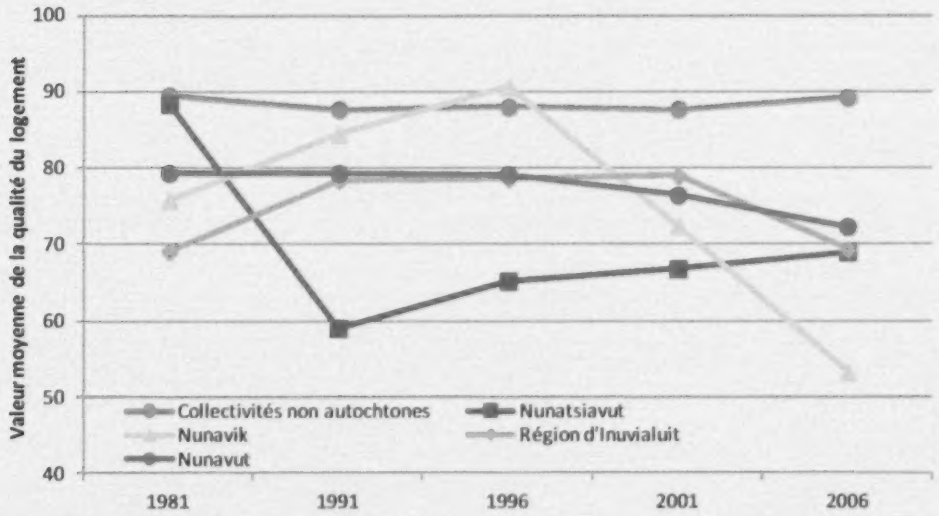

La figure 13 montre la qualité du logement, c'est-à-dire si l'occupant qui répond au questionnaire croit que le logement ne nécessite pas de réparations majeures. En comparaison avec des valeurs constamment élevées pour la qualité du logement dans les collectivités non autochtones, il y a énormément de variations entre les régions inuites. Le Nunavut et la région d'Inuvialuit sont assez constants, bien que leurs valeurs moyennes soient inférieures à celles des collectivités non autochtones. En contrepartie, le Nunavik a connu une forte augmentation à partir de 1981, et il présentait même des valeurs moyennes supérieures à celles du reste du Canada en 1996, avant de chuter de façon encore plus spectaculaire et de se retrouver au dernier rang en 2006. En guise de comparaison, le Nunatsiavut était presque égal aux collectivités non autochtones en 1981, avant d'obtenir la pire moyenne de toutes les régions en 1991.

Figure 14 : Valeurs de la variable « quantité de logements » au fil du temps, Inuit Nunangat et collectivités non autochtones, de 1981 à 2006

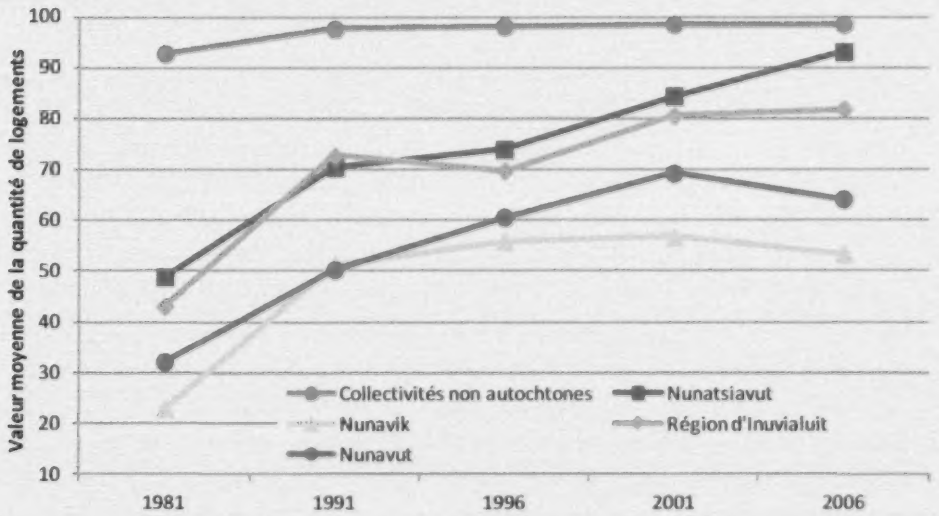

La figure 14 illustre la quantité de logements, c'est-à-dire la population vivant dans un logement ne comptant pas plus d'une personne par pièce. Un peu comme c'est le cas pour la qualité du logement, la valeur pour les collectivités non autochtones se situe constamment près du haut de l'échelle. Toutes les régions de l'Inuit Nunangat ont connu une augmentation de 1981 à 2006. Si l'écart avec les collectivités non autochtones s'est resserré au cours de la période, il existe toujours un écart notable entre la région inuite ayant la valeur la plus élevée et celle ayant la valeur la plus faible.

Activité sur le marché du travail

Figure 15 : Valeurs de la composante « marché du travail » au fil du temps, Inuit Nunangat et collectivités non autochtones, de 1981 à 2006

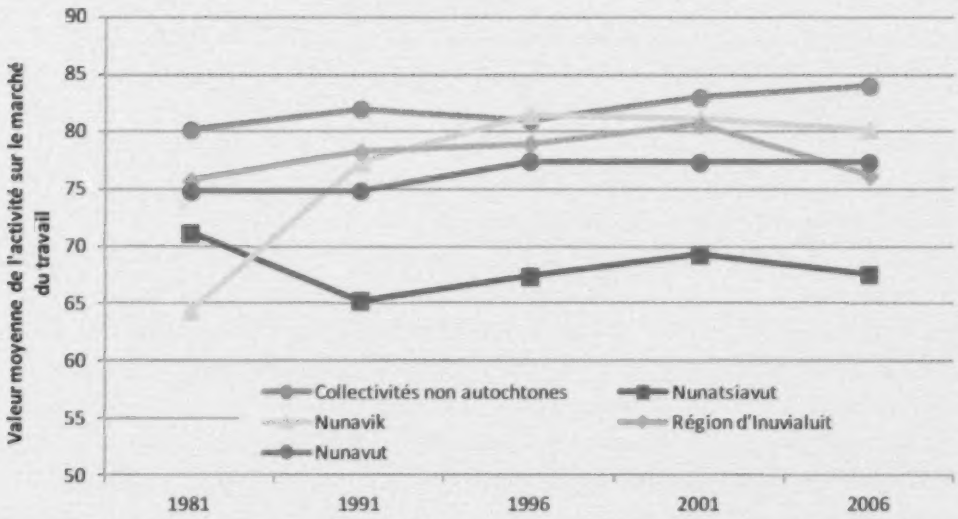

La figure 15 illustre l'activité sur le marché du travail dans l'Inuit Nunangat. Il s'agit d'une combinaison du taux de participation au marché du travail, tel que défini par Statistique Canada, et de la proportion de la main-d'œuvre qui est employée. Plus encore que les trois premières composantes, l'activité de la main-d'œuvre semble faire état de différences notables entre les régions de l'Inuit Nunangat. Le Nunavik est passé de la région ayant la valeur la moins élevée en 1981 à celle ayant la valeur la plus élevée en 2006, surpassant même les collectivités non autochtones en 2001. Les valeurs pour la région d'Inuvialuit et du Nunavut ont été assez stables tout au long de la période visée par l'étude, bien que la région d'Inuvialuit ait connu une légère baisse au cours de la dernière période intercensitaire. Le Nunatsiavut présente un cas intéressant, puisque la valeur de sa composante « marché du travail » est d'environ 10 points inférieure à celle de l'autre région ayant la valeur la plus faible, et ce, même si la valeur de sa composante « revenu » (voir la figure 8) se compare à celle des autres régions.

Figure 16 : Valeurs de la variable « participation au marché du travail » au fil du temps, Inuit Nunangat et collectivités non autochtones, de 1981 à 2006

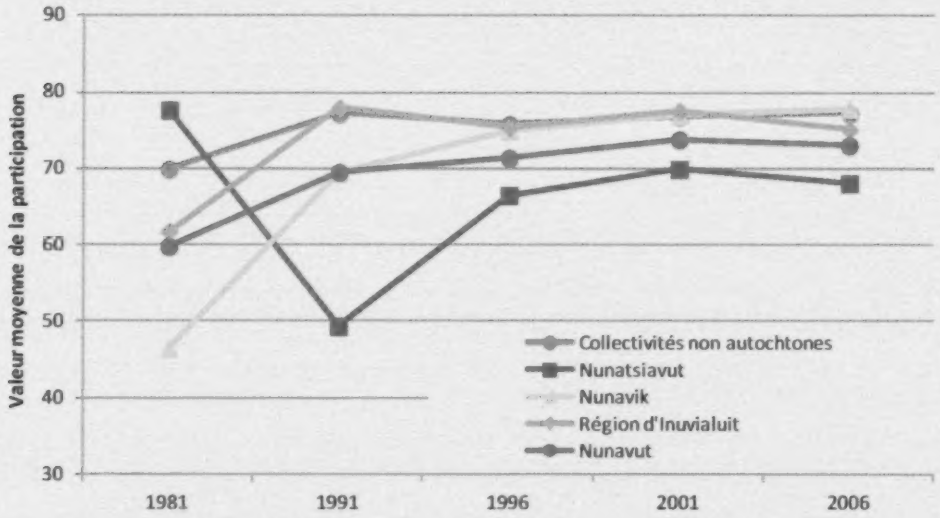

La valeur pour la participation au marché du travail est illustrée à la figure 16. La valeur pour la participation dans l'Inuit Nunangat est intéressante, si on considère que les valeurs observées dans deux régions (le Nunavik et la région d'Inuvialuit) sont presque égales à celles obtenues pour les collectivités non autochtones (le Nunavut est près lui aussi). On peut faire une bonne comparaison avec les régions en 1981, année où les variations entre les régions étaient beaucoup plus importantes. Le Nunatsiavut, dont la valeur pour la participation était plus élevée que celle des collectivités non autochtones en 1981, semble encore une fois différer des autres régions au cours de la période visée par l'étude. Il est impossible de dire ce qui a entraîné la grande variation notée pour le Nunatsiavut de 1981 à 1991.

Figure 17 : Variable « emploi » au fil du temps, Inuit Nunangat et collectivités non autochtones, de 1981 à 2006

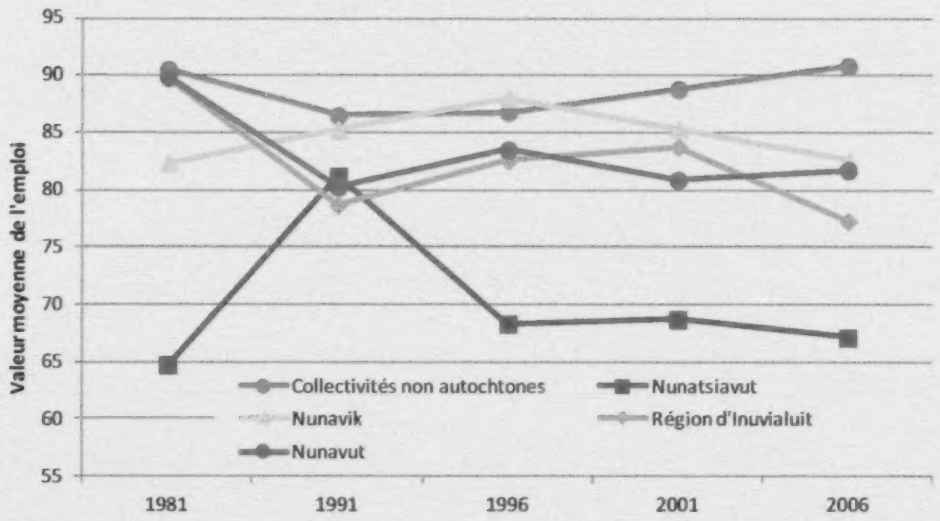

La figure 17 illustre la valeur pour l'emploi dans l'Inuit Nunangat. La valeur pour l'emploi dans les collectivités non autochtones était élevée en 1981, et encore en 2006, mais a connu une baisse de 1991 à 1996. Diverses tendances ont été observées dans l'Inuit Nunangat avant 1996, mais depuis, toutes les régions ont obtenu des valeurs pour l'emploi qui sont restées stables ou qui ont chuté. En 1981, les valeurs pour le Nunavut et la région d'Inuvialuit se comparaient aux valeurs moyennes pour les collectivités non autochtones, mais en 2006, l'écart s'est accru pour les deux régions. En 2006, le Nunavik avait la valeur pour l'emploi la plus élevée de tout l'Inuit Nunangat, tandis que le Nunatsiavut présentait une valeur bien en deçà de celle des trois autres régions. Un peu comme la valeur pour la participation dont il a été question précédemment, il n'est pas possible d'expliquer le changement observé pour la valeur accordée au Nunatsiavut de 1981 à 1991 et aussi de 1991 à 1996, mais ces changements devraient être interprétés avec prudence, étant donné que le Nunatsiavut ne compte que cinq collectivités.

Discussion

L'Indice du bien-être des collectivités est une mesure globale du bien-être socioéconomique qui permet aux chercheurs de dégager des tendances au chapitre du bien-être, au fil du temps et partout au Canada. Les résultats pour les collectivités inuites étaient partagés. Certaines collectivités inuites ont eu des valeurs plus élevées que d'autres, mais en général, les valeurs de la plupart des collectivités inuites étaient inférieures à celles des collectivités non autochtones, bien que les collectivités ayant obtenu les valeurs les plus faibles n'aient pas obtenu une note aussi faible que certaines collectivités des Premières Nations.

Si les valeurs pour la majorité des collectivités inuites sont demeurées stables ou ont augmenté au cours de chaque période intercensitaire, la proportion est passée de plus de 90 % durant la période de 1981 à 1991, à 60 % de 2001 à 2006. Cela se retrouve dans les valeurs moyennes pour l'Inuit Nunangat, qui ont augmenté au cours de toute la période visée par l'étude, mais qui ont connu un ralentissement dans les dernières années. Au même moment, des gains dans les valeurs moyennes de l'IBC des collectivités non autochtones ont légèrement creusé l'écart avec les collectivités inuites. Cet écart s'est accru au cours de la dernière période intercensitaire, bien que l'amélioration de la valeur moyenne pour les collectivités non autochtones puisse être en partie attribuable, du moins, à des différences méthodologiques entre la façon dont les résultats sur la scolarité ont été recueillis par Statistique Canada dans les recensements de 2001 et de 2006.

Un coup d'œil aux différentes régions de l'Inuit Nunangat permet de constater qu'elles présentent toutes une tendance à la hausse, bien que les comparaisons entre les quatre régions aient fluctué au fil du temps. En 2006, le Nunatsiavut et la région désignée des Inuvialuit présentaient des valeurs similaires, tandis que le Nunavut et le Nunavik obtenaient des valeurs moyennes quelque peu inférieures. Si toutes les régions, à l'exception du Nunatsiavut, n'ont connu aucune amélioration au cours de la dernière période intercensitaire, il importe de souligner que la région présentant la valeur la plus faible en 2006 (le Nunavik) a néanmoins obtenu une valeur supérieure à celle de la région ayant obtenu la valeur moyenne la plus élevée en 1981 (la région d'Inuvialuit), ce qui démontre que dans l'ensemble, des progrès ont été réalisés.

Pour ce qui est des valeurs des quatre composantes, l'écart le plus grand entre les collectivités inuites et les collectivités non autochtones concerne le logement, suivi de la scolarité. Du côté des valeurs des composantes et des variables pour chacune des régions, les histoires varient et les tendances changent. Aucune région ne s'est constamment classée première (ou dernière) dans les diverses catégories, ce qui laisse croire que l'IBC doit servir de point de départ pour comprendre le bien-être, et non de conclusion quant au bien-être des collectivités inuites.

Signalons également que le Nunavik, et plus souvent le Nunatsiavut, a présenté des fluctuations significatives pour diverses composantes et variables au fil du temps. Bien que le recensement constitue la source de données la plus fiable et la plus grande en matière de statistiques socioéconomiques dans l'Inuit Nunangat, le nombre peu élevé de collectivités, tout particulièrement au Nunatsiavut, indique que

nous devons user de prudence dans l'interprétation de certains de ces résultats et dans les hypothèses formulées quant aux facteurs possibles.

L'Indice du bien-être des collectivités est une mesure représentant l'ensemble de la population d'une collectivité. Il convient d'user de prudence et de ne pas le considérer comme un indicateur pour les résidants inuits, en raison de la présence de résidants non inuits, dont le nombre est parfois très élevé. Ces personnes étaient comprises dans l'IBC parce que les résidants non inuits contribuent économiquement, socialement et culturellement à la collectivité dans laquelle ils habitent, de même que pour des raisons pratiques se rapportant à la suppression de données. S'il est vrai que la population non autochtone est minoritaire dans toutes ces collectivités, plusieurs caractéristiques distinguent ce groupe de la population canadienne en général (il faut toutefois noter que dans les collectivités plus nombreuses et ayant obtenu des valeurs élevées, comme Iqaluit et Inuvik, les Inuits comptent pour une petite proportion de la population, en comparaison avec d'autres collectivités). Généralement, une proportion importante de cette population nordique non autochtone représente des jeunes qui se sont installés dans le Nord afin de travailler. Ce groupe est habituellement bien instruit et bien logé, et il gagne un salaire relativement élevé, parfois assorti de primes d'éloignement ou pour des projets dans le Nord. Une telle différence entre les populations inuites et non inuites se traduirait probablement par un écart dans les valeurs au sein des collectivités. D'autres travaux devront être menés pour examiner cette question de plus près, ainsi que d'autres volets du mieux-être dans l'Inuit Nunangat.

Références

Affaires indiennes et du Nord Canada et Inuit Tapirit Kanatami. (2006) Gains réalisés par les Inuit en matière de formation et de fréquentation scolaire, 1981 à 2001. Ottawa : Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, nº R2-452/2006F-PDF au catalogue.

Affaires indiennes et du Nord Canada et Inuit Tapirit Kanatami. (2007) Niveaux et sources de revenu des particuliers et des ménages dans la population inuite du Canada, 1980-2000. Ottawa : Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, nº R2-461/2007F-PDF au catalogue.

Affaires indiennes et du Nord Canada et Inuit Tapirit Kanatami. (2007) Les Inuit au Canada, selon l'emploi, l'industrie et la profession, 1981-2001. Ottawa : Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, nº R2-455/2007F-PDF au catalogue.

Berger, T. (2006) *Le projet Nunavut. Rapport final du conciliateur : Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. Négociations du contrat de mise en œuvre pour la deuxième période de planification 2003-2013.* Vancouver.

Cooke, M. (2005). *L'indice de bien-être des collectivités autochtones (IBC) : une analyse théorique.* Exposé préparé pour Affaires indiennes et du Nord Canada. N° R2-400/2005F-PDF au catalogue.

Inuit Tapiriit Kanatami (2004) *5000 Years of Inuit History and Heritage*. Tiré de http://www.itk.ca/sites/default/files/5000YearHeritage_0.pdf

Lapointe, R., S. Senécal et E. Guimond. 2009. « The Well-Being of Communities with Significant Métis Population in Canada », *Canadian Issues*, numéro d'hiver, p. 85 à 92.

Senécal, S., O'Sullivan, E., Guimond, E., et Uppal, S. (2007) « Applying the Community Well-Being Index and the Human Development Index to Inuit in Canada ». Dans J. White, D. Beavon, et N. Spence (éditeurs). *Aboriginal Well-Being*. Toronto : Thompson Educational Press, p. 149 à 172.

Sharpe, Andrew (1999). *A Survey of Indicators of Economic and Social Well-Being*. Exposé préparé pour les Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques. Extrait de http://www.csls.ca/reports/paper3a.pdf.

Statistique Canada. (2008). Guide de référence pour la scolarité, Recensement de 2006. Ottawa : Statistique Canada. N° au catalogue : 97-560-GWF2006003.
http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/ref/rp-guides/education-fra.cfm